

Demande de suppression du branchement gaz

Version avril 2024 © Commune de Lausanne – Tous droits réservés

Demande n°

Données de l'objet

Adresse de l'objet			
Commune		Parcelle	

Données du Propriétaire

Nom, prénom			
Adresse			
Téléphone		E-mail	

Personne de contact, si différente du propriétaire

Nom, prénom			
Adresse			
Téléphone		E-mail	

Merci de joindre au présent document, une procuration signée du propriétaire

Informations concernant la suppression

<input type="checkbox"/> Fuites	N° de la fuite	
<input type="checkbox"/> Démolition du bâtiment	Date de démolition	
<input type="checkbox"/> Résiliation du contrat de raccordement		
Suppression souhaitée* (mois, année)		
*Les SIL se réservent le droit d'intervenir en fonction des disponibilités des équipes techniques et des besoins du réseau.		
<input type="checkbox"/> Numéro du nouveau contrat de raccordement		
<input type="checkbox"/> Compteur à déposer	N° du compteur	

Conditions

A l'extérieur du bâtiment suppression physique de la vanne de branchement dans le terrain et bouchonnage de la conduite.
A l'intérieur de bâtiment : dépose du compteur et pose de cape(s) de fermeture ; fermeture de la vanne principale et plombage de cette dernière ; suppression du régulateur et bouchonnage de ses raccordements.
Si un branchement reste en attente de suppression, les SIL posent une plaquette signalétique « branchement en gaz » qui sera retirée lors de la suppression définitive.
NB : La dépose des autres éléments est à la charge du propriétaire. Les travaux devront être exécutés par des professionnels agréés afin d'éviter tout risque d'accident.

Signature du propriétaire ou de son représentant

Le(a) soussigné(e) déclare renoncer à la conduite d'alimentation en gaz du bâtiment.

Nom, prénom		Lieu	
Signature		Date	

Pour les SIL

ID :	PC :	CC :
Numéro de plan		SIL